



Charte Des Chantiers Propres

Objectifs

Afin de lutter contre les dépôts sauvages de déchets de chantiers dans les forêts saint-aubinoises et de préserver l'ensemble de notre cadre de vie privilégié, la commune de Saint-Aubin de Médoc souhaite engager maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises dans une démarche de responsabilisation.

Quelques recommandations pour un chantier propre

Gestion des déchets de chantier

Les déchets doivent être emmenés dans leur intégralité en centre de recyclage, afin d'en assurer le tri et la valorisation. **La responsabilité de l'élimination des déchets est partagée entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises.**

Les déchets ne doivent être ni brûlés, ni enfouis ou utilisés sous forme de remblais.

Il faut prévoir des aires de stockage des matériaux et déchets (ex. : aire de déballage des flux entrants), des aires de circulation et de stationnement des véhicules chargés de l'évacuation des déchets.

Lutte contre les risques et nuisances

Le nettoyage du chantier et de ses abords doit être assuré quotidiennement en veillant particulièrement à garantir l'état de propreté de la voie publique. **En cas d'utilisation du domaine public, en faire la demande préalable en mairie.**

La planification des tâches devra être assurée afin de minimiser les impacts sur le voisinage.

Aucun résidu de produits dangereux ne devra être évacué dans les réseaux d'assainissement. Les matériels et outils utilisés devront être conformes aux normes en vigueur.

Gestion des consommations de ressources

Les consommations d'eau et d'énergie doivent être suivies régulièrement. En cas d'abus, des mesures correctives doivent être engagées. Il est ainsi rappelé que le prélèvement d'eau à partir de bouches à incendie est strictement interdit.

Seules les surfaces nécessaires aux constructions doivent être déboisées.

Par la présente, je m'engage à respecter et à faire respecter cette charte lors de la réalisation de mon chantier.

Date :

Signature du maître d'ouvrage :
(précédé de la mention lu et approuvé)

Rappeler régulièrement aux entreprises les objectifs fixés par le maître d'ouvrage en matière de chantier propre afin de limiter les écarts qui ne manqueront pas d'apparaître malgré toutes les précautions prises !



CHARTRE DES CHANTIERS PROPRES

FICHE DE SUIVI

A retourner en mairie dès la fin des travaux avec la DAACT

FICHE SIGNALÉTIQUE

N° de dossier :

Adresse du chantier :

Maître d'ouvrage :Maître d'œuvre :

Conducteur de travaux :Chef de chantier :

GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER

1/ Présence d'aires de stockage OUI NON

2/ Présence d'aires de circulation et de stationnement des véhicules chargés de l'évacuation des déchets de chantier OUI NON

3/ Envoi des déchets de chantier en centre de recyclage (joindre le reçu du centre) OUI NON

LUTTE CONTRE LES RISQUES ET NUISANCES

1/ Nettoyage quotidien du chantier OUI NON

2/ Bon état de propreté de la voie publique OUI NON

3/ Respect des horaires de travail du chantier OUI NON

4/ Respect du repos dominical OUI NON

5/ Protection des réseaux d'assainissement contre tout déversement de polluants OUI NON

6/ Réduction du bruit et des fumées OUI NON

GESTION DES CONSOMMATIONS ET DES RESSOURCES

1/ Suivi régulier des consommations d'eau et d'énergie OUI NON

2/ Si des abus ont été repérés, des mesures correctives ont-elles été engagées ? OUI NON

3/ Respect des surfaces prédéfinies de déboisement OUI NON

4/ Protection des plantations OUI NON

Il est rappelé que la commune de Saint-Aubin de Médoc, par délibération du Conseil Municipal (cf. délibération ci-jointe), a instauré une redevance pour frais d'enlèvement des dépôts sauvages à l'encontre des contrevenants identifiés, à partir du 1^{er} décembre 2011.

PARTICULIERS : DECHETTERIE DU TAILLAN - Ouvert tous les jours (sauf jours fériés)

Avril à septembre

9h00 à 12h30 et 13h15 à 19h00

Octobre à mars

9h00 à 12h30 et 13h15 à 18h00

PROFESSIONNELS : 5 DECHETTERIES PROFESSIONNELLES

Coordonnées à l'adresse suivante :

<http://www.lacub.fr/gestion-des-dechets/coordonnees-des-dechetteries-professionnelles>

Besoin d'un renseignement

N° VERT : 0 800 000 629